



Afin que notre centre soit un endroit agréable pour tous, nous vous invitons à prendre le plus grand soin des personnes, de leurs biens, ainsi que des biens du centre.

1. CIVISME

- 1.1 Tous se conduisent avec courtoisie et respect envers tout le personnel du centre et envers les étudiants.
- 1.2 Aucune agressivité, verbale ou physique, légère ou grave, n'est acceptée. L'insolence, le mépris, l'irrespect, la grossièreté, l'indécence, le chantage, les menaces et les remarques à caractère racial ou sexuel ne sont pas tolérés.
- 1.3 Tous les étudiants sont tenus de garder les lieux et le matériel propres et en bon état.
- 1.4 L'utilisation malveillante du système d'alarme-incendie pourrait entraîner le dépôt d'une plainte criminelle contre la personne responsable.
- 1.5 Il est recommandé d'utiliser le vouvoiement dans des situations d'échanges formels, tout en étant facultatif en classe.

2. APPRENTISSAGE

- 2.1 L'étudiant s'engage à être ponctuel et à respecter l'horaire des cours.
- 2.2 L'étudiant participe activement à sa réussite.
- 2.3 L'étudiant respecte les règles établies dans la classe.

3. RÈGLES DE FONCTIONNEMENT ET ASSIDUITÉ

- 3.1 Il est interdit de faire une fausse déclaration.
- 3.2 Il faut respecter l'horaire choisi. Pour tout changement d'horaire, se présenter au secrétariat.
- 3.3 L'étudiant doit justifier les absences et retards au secrétariat, par téléphone ou en personne, à l'avance ou au retour.
- 3.4 Il est interdit de plagier à un examen, d'utiliser un cellulaire, une tablette numérique ou tout autre appareil électronique. Ceci peut entraîner un échec, une suspension ou un transfert de l'étudiant vers un autre centre.
- 3.5 Si le téléphone cellulaire est autorisé en classe, il doit être mis en mode silencieux.
- 3.6 Il est interdit d'afficher ou de faire de la sollicitation au centre.

4. SÉCURITÉ

- 4.1 Seuls les étudiants, le personnel et les personnes autorisées peuvent circuler dans le centre.
- 4.2 Au son de l'alarme, suivre les indications de votre enseignant ou du personnel autorisé.
- 4.3 Il faut rapporter immédiatement au secrétariat tout incident survenu dans le centre.
- 4.4 Il est interdit de fumer, vapoter, consommer de l'alcool, des drogues et du tabac dans le centre.
- 4.5 Le centre met à la disposition des étudiants un casier pour ranger leurs effets personnels. Les casiers peuvent être barrés du lundi au vendredi seulement. Il faut les vider pour la fin de semaine, afin d'éviter de faire couper les cadenas.
- 4.7 Le centre n'est pas responsable de tout objet perdu ou volé.

5. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- 5.1 Il faut utiliser les bacs verts dans les classes pour le recyclage du papier propre seulement.
- 5.2 Il faut utiliser les bacs dans les cafétérias pour le recyclage des contenants en verre, en métal ou en plastique.
- 5.3 Tous doivent respecter l'environnement de travail, de détente, de loisir dans le centre et maintenir les lieux propres.
- 5.4 Le centre est un établissement membre candidat de l'UNESCO qui se reconnaît dans les valeurs qui y sont véhiculées : s'engager, favoriser l'expression de la diversité culturelle, soutenir l'éducation et le développement durable, innover en science et technologies.

Je reconnais avoir lu ce code de vie et m'engage à le respecter.

Date : _____